



Projet pastoral

Paroisse Saint Jean-Paul II

Eglises Saint Léonard et Sainte Madeleine

359 Rue St Léonard / 12 Rue Saumuroise

49000 ANGERS

Tél. 02 41 66 43 44 E.Mail : paroissestleostemad@free.fr

En introduction, deux points nous paraissent importants :

1) que nos initiatives pastorales soient "**portées, enracinées dans la prière**", comme nous y invite notre Saint Patron Saint Jean-Paul II : *"Combien il serait utile que, dans les communautés paroissiales, on s'emploie davantage à ce que tout le climat soit imprégné de prière ! ... Il faut que l'éducation à la prière devienne un point déterminant de tout programme pastoral."* (Lettre Apostolique "Au début du nouveau millénaire"). Ce que confirme le Pape François : *"Il est urgent de retrouver un esprit contemplatif... qui aide à mener une vie nouvelle : il n'y a rien de mieux à transmettre aux autres"* (Cf. "La joie de l'Evangile" EG264)

2) l'**appel prioritaire** pour les chrétiens à **la mission, à l'évangélisation**, comme nous le rappelle Saint Jean-Paul II et actuellement le Pape François qui nous invite à *"passer d'une simple pastorale de conservation à une pastorale vraiment missionnaire"*(EG15). Le Pape François insiste dans son exhortation sur ce point : *"L'annonce est la tâche première de l'Eglise"*(EG15), *"J'espère que toutes les communautés feront en sorte de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour avancer sur le chemin d'une conversion pastorale et missionnaire..."* Il s'agit d'un *"état permanent de mission"* (EG25) qui correspond, souligne t-il, au commandement du Christ ressuscité : *"L'évangélisation obéit au mandat missionnaire de Jésus : Allez donc ! De toutes les nations, faites des disciples..."* (EG19)

Ces deux points traversent les huit principes de la charte synodale.

Nous choisissons de mettre particulièrement en œuvre, au cours des trois prochaines années, les principes suivants de la charte synodale :

1) Le principe n°2 : Tisser un réseau de communautés proches et fraternelles. (Ce principe est une orientation du diocèse que les paroisses sont toutes invitées à retenir)

- Travailler à la création de fraternités paroissiales fondées sur les 4 piliers suivants : la connaissance de la vie locale, la mise en œuvre d'actions de proximité, le partage de la Parole de Dieu et de la prière, et la convivialité. (Décision 1)

- Veiller à mettre en valeur la diversité des formes de vie associative d'Eglise, présentes dans la paroisse, en favorisant la connaissance mutuelle de tous les groupes de notre paroisse. (Décision 2)

- Développer l'œcuménisme, la rencontre fraternelle avec les "frères d'autres Eglises" présents sur notre quartier. (Notamment l'Eglise Baptiste) (Cf. charte synodale p. 31)

2) Le principe n°5 : Servir les hommes.

- Développer le souci des personnes les plus démunies (Décision 1) ou affectées par la souffrance (Décision 2) :

- Soutenir et travailler au renouvellement de la Conférence St Vincent de Paul.

- Poursuivre les parcours Alpha, comme lieu d'annonce de l'Évangile et d'accueil de tous, notamment des plus pauvres.

- Encourager le service des "Tables Ouvertes". Favoriser son développement.

- Développer le service des équipes de "visiteurs de personnes malades ou âgées", soutenir et travailler au renouvellement des équipes d'aumônerie des maisons de retraite.

- Soutenir et encourager les initiatives de rencontres fraternelles aux "périphéries" de nos réseaux habituels. ("Heures d'amitié", autres...)

- Prendre soin particulièrement des personnes séparées, divorcées. Prévoir une personne référente sur la paroisse. (cf. charte synodale p. 31)

3) Les principes n°6 et 7 : Vivre le dimanche en Eglise et Célébrer les sacrements comme une chance pour la mission.

- Progresser dans la proposition de préparation au baptême des petits enfants. Réunir l'équipe de préparation au baptême, réfléchir sur les différentes possibilités envisageables : une matinée ou une journée pour la préparation, ou autres...)

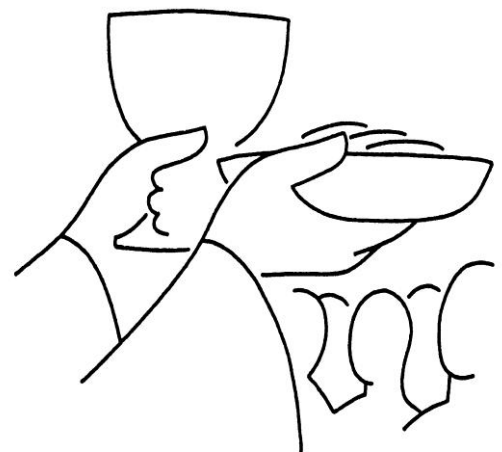
- Chercher, avec les responsables des services concernés, à rejoindre davantage dans l'évangélisation les jeunes parents et les familles (Catéchèse, Eveil à la foi, Préparation à la 1^{ère} des communions...). Dans cet esprit, être attentif au lien avec les écoles, collèges et lycées présents sur notre paroisse.
- Progresser dans les propositions de convivialité : renforcer les équipes d'accueil au début des messes dominicales, ou l'accueil personnalisé à la fin des messes dominicales (écoute, café...).
- Rechercher toutes les possibilités de créer du lien fraternel pouvant ouvrir des chemins d'amitié et d'ouverture à la foi (balades paroissiales, groupes d'intercession, autres...)

Pour ces objectifs, on se souviendra que nous sommes invités par le Pape François à cultiver la fraternité et l'esprit de communauté à l'instar de la première communauté chrétienne dans les Actes des Apôtres : *"Les disciples du Seigneur sont appelés à vivre comme une communauté qui soit sel de la terre et lumière du monde (cf. Mt 5,13-16). Ne nous laissons pas voler la communauté !"* (EG 92) Il nous exhorte à cultiver l'esprit de joie et de foi, *"comme dans la première communauté chrétienne"* (EG 5-263).

5 points se dégagent du texte des Actes des Apôtres décrivant cette première communauté chrétienne (Actes 2, 42-47 : cité dans la charte synodale, principe n°8, p.30) :

Les premiers chrétiens se montraient en effet :

- 1) Assidus à l'enseignement des apôtres,
- 2) Fidèles à la communion fraternelle,
- 3) A la fraction du pain et aux prières.
- 4) Ils mettaient tout en commun, vendaient leurs propriétés et leurs biens et en partageaient le prix entre tous, selon les besoins de chacun.
- 5) Et chaque jour, le Seigneur adjoignait à la communauté ceux qui étaient sauvés.



Ces **5 piliers** sont toujours d'actualité. (Ils rejoignent d'ailleurs les piliers des fraternités paroissiales : charte synodale principe n°2). On sera donc attentif à ce que, dans notre paroisse, chaque groupe constitué ou à créer, et chacun personnellement, tende à les vivre tous, de manière équilibrée :

- 1) Le 1^{er} correspond à la formation, l'appel à approfondir sa foi afin de pouvoir en "rendre compte",
- 2) Le second correspond au développement de la communion fraternelle,
- 3) Le 3^{ème} : à la vie sacramentelle et à la place de la prière,
- 4) Le 4^{ème} : au service, au partage,
- 5) Le 5^{ème} : à l'évangélisation, à l'annonce, et à la croissance de la communauté paroissiale.

En conclusion, n'oublions pas que c'est à l'Esprit-Saint que nous devons confier ces "objectifs" (Cf. la charte synodale, principes n°7 et 8, p. 29 et 35). Comme nous le dit le Pape François : *"Il n'y a pas de plus grande liberté que de se laisser guider par l'Esprit, en renonçant à vouloir calculer et tout contrôler, et de permettre à l'Esprit de nous éclairer, de nous guider, de nous orienter et de nous conduire là où il veut. Il sait bien ce dont nous avons besoin à chaque époque et à chaque instant."* (EG280) C'est lui qui nous donnera *"l'enthousiasme"* (EG265-266) nécessaire pour annoncer "la joie de l'Évangile".

(Mars 2015)

